



Maison en indivision entre 2 frères et 1 soeur

Par **boulatet**, le 17/06/2008 à 12:20

Bonjour.
- 2 frères et 1 soeur propriétaires en indivision d'une maison
- 1 des frères doit de l'argent aux impôts
Est-il possible que le frère débiteur aux impôts vende sa part ?
l'argent irait directement aux impôts j'imagine, mais y a t il des complications ?
Comment faire pour que la maison reste dans la famille et n'appartienne pas à l'état ?
Merci beaucoup pour votre réponse.

Par **Thierry Nicolaides**, le 17/06/2008 à 14:22

si la maison est mise en vente , l'Etat ne touchera que la part de celle ci revenant à votre frère
proposez lui de racheter sa part et d'en verser le prix à l'administration .
L'administration pourra le cas échéant demander en justice la vente de la maison pour se rembourser au moins partiellement de sa créance
cordialement

Par **boulatet**, le 17/06/2008 à 16:36

Merci beaucoup pour votre réponse si rapide !
Cela veut dire que l'état a le droit de réclamer la vente de la maison ? alors que nous voulons la garder et ne pas payer pour les bêtises de notre frère ?
Si nous rachetons sa part et que l'argent va à l'état cela ne suffit pas ?
Merci.

Par **Thierry Nicolaides**, le **17/06/2008** à **17:12**

vous pouvez lui racheter sa part . faites attention au prix proposé surtout si la créance du fisc est supérieure à ce prix rnrnL'administration pourrait alors contester le montant de la transaction du fait d'un prix trop bas . faites faire une estimation par une agence immobilière au préalable rnrnen cas de rachat l'administration fera vraisemblablement opposition entre les mains du notaire pour récupérer le montant de la transaction .rnrnCordialement

Par **boulatet**, le **17/06/2008** à **19:18**

Merci beaucoup pour vos lumières!rnrnCordialement.